



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 27
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 2

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 22/09/2026

DELIBERATION

n° CEVE – 2026 – 30 – EEDU- 005

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de l'Ecole de Droit de Toulouse (EEDU)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante décide de reporter le vote de la maquette 2026-2027 du Certificat Compliance Officer et Sécurité Financière, spécialisation "Juriste conformité anti blanchiment et anticorruption" en Formation à distance, à la prochaine séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en novembre 2026, avec engagement du Doyen de l'Ecole de Droit de Toulouse de le mettre au préalable à l'ordre du jour des instances compétentes de l'Ecole de Droit de Toulouse.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

Hugues KENFACK

Frédéric FAISY

